

Tours, le 31 janvier 2024

DIVEL

Chef de division

Christine BLANCHANDIN

Affaire suivie par :

Isabelle BOUILLAGUET

Tél : 02 47 60 77 48

Mél : divel37@ac-orleans-tours.fr

25 rue de la Milletière,

CS 97253 37072 Tours Cedex 2

T 02 47 60 77 60

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles
élémentaires publiques et privées (pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les principaux de collège

Objet : Recrutement des classes à horaires aménagés – 2nd degré – en Indre-et-Loire – Rentrée 2024

Réf. : Circulaire n° 2002-165 du 2-8-2002 (BO n° 31 du 29-8-2002)

Arrêté du 22-06-2006 portant sur les CHAM (BO n° 30 du 27-07-2006)

Circulaire n°2007-020 du 18-1-2007 (BO n° 4 du 25-01-07)

Les horaires aménagés constituent un levier privilégié pour l'accès aux pratiques artistiques, et en particulier aux pratiques collectives. Le dispositif s'adresse à des élèves attirés et motivés par la musique ou la danse, le théâtre et les pratiques artistiques (arts plastiques et cinéma-audiovisuel), quel que soit leur niveau scolaire. Cette possibilité doit être offerte avec équité à tous les élèves.

C'est pourquoi il convient de procéder à un large recrutement par les directeurs et les professeurs d'école, ainsi que par les chefs d'établissement des collèges en diffusant l'information auprès des élèves et des familles.

Vous trouverez en pièce jointe le dossier de candidature pour les classes à horaires aménagés d'Indre-et-Loire du second degré.

Après l'avoir complété, l'établissement d'origine transmet ce dossier de candidature à l'établissement d'accueil dans les délais indiqués dans le tableau récapitulatif des formations à recrutement particulier-

Date limite pour les CHAM/D de Tours : le mercredi 21 février 2024

Date limite pour les CHAT/CHAAP/CHAC/CHAM-Amboise : le vendredi 12 avril 2024.

Chaque classe à horaires aménagés dispose également de modalités particulières d'admission mentionnées dans le document joint.

Remontée des candidatures à la DIVEL :

Les collèges d'accueil communiquent à la division des élèves la liste des candidatures comportant les avis de la commission interne, à l'aide d'un fichier excel qui sera envoyé ultérieurement.

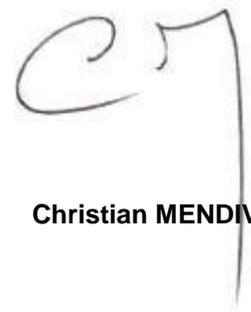
En cas de liste supplémentaire, l'établissement doit classer les élèves candidats.

Les collèges d'accueil conservent les dossiers de candidature et transmettent le fichier excel dès la fin de leur recrutement et au plus tard pour le mardi 16 mai 2024, délai de rigueur, à l'adresse suivante :

divel37@ac-orleans-tours.fr

Je vous remercie d'avance pour votre implication dans cette procédure de recrutement.

**Directeur académique des services
de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire**



Christian MENDIVÉ

PJ : Dossier de candidature CHA d'Indre-et-Loire – rentrée 2024